

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 4 DECEMBRE 1874.

### BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1875 <sup>(1)</sup>.

#### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE <sup>(2)</sup>, PAR M. DE CLERCQ.

MESSIEURS,

Le projet de budget de la dette publique pour l'exercice 1875 s'élevait primitivement à . . . . . fr. 57,981,842 69

Il présentait, sur le budget de l'année 1874, une augmentation de fr. 90,636-90.

Depuis son dépôt deux amendements sont venus le majorer de . . . . . 397,992 »  
et le portent à . . . . . fr. 58,379,804 69

Au chap. I du projet, la différence provient d'abord d'une augmentation du service de la dette de . . . . . fr. 42,186 »

Ce dernier chiffre résulte d'une majoration sur les art. 10, 11 et 18, plus le montant du nouveau crédit demandé à l'art. 14 et qui s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 95,250 »  
et de la diminution que les art. 9 et 20 ont subie, ainsi que de la suppression du crédit porté à l'art. 14 du budget de 1874.

Ces réductions s'élèvent ensemble à . . . . . fr. 53,064 »  
soit par conséquent, en somme, une augmentation de . . . . . 42,186 »

(<sup>1</sup>) Budget, n° 97, III (session de 1873-1874).

Améliorément du Gouvernement, n° 7.

(<sup>2</sup>) La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. VANDAM, VANDER DONCKT, SABATIER, DE CLERCQ, DE SMET et KERVYN DE VOLKAERSBEKE.

Elle se décompose comme suit :

ART. 10, relatif à l'annuité pour le service des intérêts et de l'amortissement des obligations de 500 francs (20 l.) de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . . fr.	175 »
ART. 11. Annuité analogue au profit des actions privilégiées de la même Compagnie . . . . .	75 »
Total. . . . . fr.	<u>250 »</u>

Ces annuités, par suite de l'amortissement, sont variables de leur nature; ainsi s'explique la légère différence.

ART. 18. Annuités à payer à la Compagnie du canal de Bossuyt et à différentes compagnies de chemins de fer en exploitation, plus celle à payer en raison de l'ouverture de la 2 <sup>e</sup> section de la ligne de Virton (Marbehan à Virton) soit . . . . . fr.	50,000 »
ART. 14 nouveau. Indemnités pour servitudes militaires, en rente 5 p. % . . . . .	45,000 »
Augmentation. Total. . . . . fr.	<u>95,250 »</u>

Diminution sur l'art. 9. Annuité, variable de sa nature, pour les intérêts et l'amortissement des obligations de 100 francs (4 l.) de la Grande Compagnie du Luxembourg . . . . . fr.	45 »
Sur l'art. 20, par suite du décès d'un rentier viager . . . . .	109 »
Enfin, suppression de l'art. 14, formant le crédit pour le paiement de la rente au gouvernement des Pays-Bas, en exécution du traité du 5 novembre 1842, mais dont le remboursement a été autorisé par la loi du 19 juin 1873. Les arrérages, montant à . . . . .	52,910 »
Disparaissent avec le solde capital à payer au 1 <sup>er</sup> avril prochain.	
Diminution. Total. . . . . fr.	<u>53,064 »</u>

Au chap. II, art. 22. Le crédit relatif aux pensions de toute nature subit une augmentation de . . . . . fr. 49,000 »

Mais à l'art. 24, les décès ont de nouveau légèrement diminué les traitements d'attente, les pensions supplémentaires et les secours annuels, de la somme de . . . . . fr. 529 10

Le chap. II est par conséquent augmenté d'une somme de . fr. 48,470 90 au profit des pensionnés plus nombreux de trois Départements, celui de la Justice, de l'Intérieur et des pensionnés civils du Département de la Guerre.

Récapitulation :

Au chap. I . . . . . fr.	42,186 »
Au chap. II . . . . .	48,470 90
Total. . . . . fr.	<u>90,656 90</u>

Des amendements au projet du budget sont encore venus modifier ces chiffres.

Au chap. I, art. 2, service de la dette, les intérêts de la dette 3 p. % ne s'élevaient primitivement qu'à . . . . . fr. 6,900,000

Une nouvelle émission de l'emprunt, à concurrence d'un capital nominal de 15,250,000 francs, pour faire face à des paiements de travaux publics votés, porte les intérêts à servir à la somme de. fr. 7,297,500

soit une différence en plus de . . . . . fr. 397,500

A l'art. 13, les arrérages de la rente inscrite au nom de S. G. le duc de Wellington, prince de Waterloo, doivent être augmentés de. . . . . fr. 492

Des emprises pour la construction des chemins de fer de Bruxelles à Luttre et de Nivelles à Fleurus ont entamé des terrains appartenant à la susdite dotation. De ce chef, la somme, montant de l'indemnité, a été employée à l'achat de 16,400 francs nominal, dette belge 3 p. %, et la rente annuelle de 492 francs, inscrite au Grand-Livre, en constituera les intérêts à ajouter au chiffre de la rente.

Ainsi se trouve porté à la somme de fr. 58,579,804-69, le chiffre total du budget; cette différence en plus de fr. 488,648-90 (amendements compris) sur le budget de 1874, mise en regard de l'ensemble des crédits primitivement demandés, a paru parfaitement justifiée par les notes préliminaires que le projet du budget et ses amendements contiennent.

L'examen du projet de budget, avec ses amendements, n'a donné lieu dans le sein des sections à aucune observation critique, toutes l'ont adopté; différentes questions ont uniquement été posées par la 6<sup>e</sup> section, les voici avec les réponses fournies par le Gouvernement.

QUESTIONS.

1<sup>o</sup> Quels sont les obstacles qui s'opposent à la publication, par la voie du *Moniteur*, des comptes réglant, pour l'exercice 1875, les garanties de minimum d'intérêt dues par l'État?

2<sup>o</sup> Quelles sommes le Gouvernement a-t-il payées du chef des garanties pour l'exercice 1875 aux Compagnies suivantes :

Compagnie des chemins de fer de la Flandre occidentale;

Compagnie des chemins de fer de Lichtervelde à Furnes;

Compagnie des chemins de fer de Turnhout?

3<sup>o</sup> Dans le compte de la Compagnie du chemin de fer de la Flandre occidentale, le Gouvernement a-t-il admis des recettes et des dépenses autres que celles propres aux sections de Bruges à Courtrai, Courtrai à Poperinghe, Ingelmunster à Deynze, Roulers à Ypres et Poperinghe à la Frontière?

RÉPONSES.

1<sup>o</sup> Les comptes de garantie pour l'exercice 1875 ne sont encore ni liquidés ni arrêtés, sauf en ce qui concerne le chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse. Il s'en suit qu'ils n'ont pu être publiés.

2<sup>o</sup> Il n'a encore rien été payé à la Compagnie de la Flandre occidentale.

Sur le vu d'un compte provisoire, la Compagnie de Lièrre à Turnhout a reçu 35,000 francs à valoir, et la Compagnie de Lichtervelde à Furnes a reçu 80,000 francs dans les mêmes conditions.

3<sup>o</sup> Le compte n'est pas encore établi par la Compagnie, et le Gouvernement examine s'il n'y a pas lieu de prescrire un mode de liquidation différent de celui qui a été suivi jusqu'à présent.

4° Dans le compte de la compagnie de Lichtervelde à Furnes, a-t-on admis des recettes et des dépenses autres que celles propres à la ligne de Lichtervelde à Furnes?

5° Dans le compte de la Compagnie de Turnhout, la totalité des recettes brutes est-elle renseignée?

6° A quelle somme s'est élevée en 1873 la part de la Compagnie de Turnhout dans le produit du trafic en transit sur la section d'Herenthals à Turnhout par les trains directs que le Grand Central est autorisé à faire circuler sur cette section?

4° Même réponse.

5° Le compte de l'exploitation de la ligne de Lierre à Turnhout est soumis en ce moment à l'examen du Gouvernement. La Compagnie y renseigne les recettes effectuées du chef de la perception des péages sur cette ligne, plus 25 p. % du montant du transit effectué par l'administration du Grand Central.

6° Ce produit s'est élevé pour 1873 à la somme de fr. 9,697-87.

La section centrale désirant s'éclairer sur le montant mensuel des sommes versées par anticipation sur l'emprunt de 1873, le Département des Finances lui a fait parvenir le tableau qui suit :

Mois de :	Capital nominal soldé	Sommes effectives versées	Taux de l'escompte
Juin 1873. . . fr.	755,700	528,990 (7/10)	2 p. %
Juillet . . . . .	200	140 —	—
Août . . . . .	»	» —	—
Septembre . . . . .	5,800	5,480 (6/10)	—
Octobre . . . . .	2,700	1,620 —	—
Novembre . . . . .	20,300	10,150 (5/10)	—
Décembre . . . . .	523,000	161,500 —	—
Janvier 1874. . . . .	414,600	207,300 —	—
Février . . . . .	717,800	558,900 —	—
Mars . . . . .	2,231,900	1,115,950 —	—
Avril . . . . .	6,555,100	3,277,550 —	—
Mai . . . . .	3,366,600	1,346,640 (4/10)	4 p. % (à partir du 16 mai)
Juin . . . . .	2,484,900	993,960 —	—
Juillet . . . . .	3,194,600	1,277,840 —	—
Août . . . . .	24,849,000	9,939,600 —	—
Septembre . . . . .	3,780,500	1,512,200 —	—
Octobre . . . . .	3,131,400	1,252,560 —	—
<b>Totaux . . . fr.</b>	<b>51,834,100</b>	<b>21,988,380</b>	

La discussion en section centrale a donné lieu à quelques remarques touchant le retard que le Gouvernement met à liquider des comptes avec les différentes compagnies d'exploitation. La section centrale a exprimé le regret de voir que les comptes de garantie de minimum d'intérêt pour 1873 ne sont ni liquidés ni

arrêtés, alors que l'exercice est clos depuis plus de dix mois. D'où il résulte, que le Gouvernement ne s'est pas trouvé en mesure de fournir à la section centrale les explications qu'elle désirait obtenir à cet égard.

La section centrale a adopté le projet de loi avec ses amendements, à l'unanimité de ses membres, et a l'honneur d'en proposer l'adoption à la Chambre.

*Le Rapporteur,*  
E. DE CLERCQ.

*Le Président,*  
P. TACK.